

Mesure active

Nom du programme	Municipalités.	
Genre de programme	Travaux d'utilité publique. (TUP)	
Personnes admises	<ul style="list-style-type: none">• Demandeur d'asile (RA/AP),• Personne à l'aide d'urgence présente en Suisse depuis plus de 3 ans.	
Nombre de places	6	
Intégration dans le programme possible	A chaque début de mois.	
Pré-requis et profil demandés	<ul style="list-style-type: none">• Avoir des connaissances élémentaires en français, au moins orales, pour comprendre ou obtenir des informations simples (niveau A1-A2).• Connaître le système métrique ou être disposé à l'apprendre.• Etre disposé à participer à des cours de formation théorique, de français et de branches utiles à l'activité.• Manifester un esprit d'ouverture et de collaboration, avoir le sens des responsabilités, être autonome et disponible. S'intégrer dans une équipe.• Etre habile manuellement et résistant physiquement.• Avoir un intérêt pour les travaux à l'extérieur.	
Organisation de l'activité	<p>Les participants sont inscrits par la Cellule d'Orienteation. Ils sont intégrés dans le programme pour une durée de 3 mois à raison de 20 heures par semaine au maximum. La participation est renouvelable 3 fois.</p> <p>Les participants sont recrutés par l'EVAM et mis en contact avec les responsables communaux concernés. Leurs activités varient selon les lieux d'affectation. Ils sont appelés à intervenir dans le cadre de travaux de voirie, de gestion des déchets ménagers et d'entretien d'espaces verts. Ils exercent leurs activités en collaboration avec les employés communaux, sous la supervision du responsable.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Participer à un projet d'utilité publique.• Favoriser les contacts avec la population locale.• Améliorer son employabilité en tant que main d'œuvre.	
Evaluation	Evaluation initiale en entretien pour sélection des candidats. Elle porte sur la langue et sur les aptitudes de la personne à intégrer le programme. Une attestation finale est délivrée commentant les tâches et leur réalisation.	
Lieu et horaire de l'activité	<ul style="list-style-type: none">• Territoire de la commune concernée.• Horaires définis par le responsable communal.• Deux demi-journées peuvent être consacrées à la formation avec des horaires variables.	
Indemnisation	La participation au programme est indemnisée Fr 300.00 par mois et les frais de déplacements supplémentaires sont pris en charge par l'EVAM.	